



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 125453

Texte de la question

M. François Lamy attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la situation préoccupante dans laquelle se trouvent aujourd'hui les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes publics et associatifs. En effet, la suppression des contrats aidés, conjuguée à un déficit persistant de personnels, a engendré une dégradation telle que l'on peut aujourd'hui parler de maltraitance institutionnelle ; éléments confirmés par des rapports d'inspection de plusieurs agences régionales de santé. La souffrance est devenue généralisée. Les résidents, dont la dignité est mise à mal ; les personnels, soignants et agents de service, qui faute de temps et de moyens, ne sont plus en mesure de faire correctement leurs métiers ; et enfin les familles, consternées et peignées par ces situations d'autant plus intolérables que les tarifs augmentent régulièrement. La situation n'est plus tenable et les principes du plan solidarité grand âge sont bafoués. Ainsi, la politique mise en oeuvre aujourd'hui dans le secteur des personnes âgées amène à une certaine inquiétude quant à l'avenir des structures en place et plus largement sur le sort réservé à nos aînés. Il souhaite donc savoir quelles actions le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour pallier les réductions de moyens désormais institutionnalisées, afin d'assurer au sein des EHPAD une organisation du personnel médical et soignant garantissant la qualité, la sécurité, et le bien-être de la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125453

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13504

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)